



**Ministère de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation**

**BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR  
« MANAGEMENT OPÉRATIONNEL DE LA SÉCURITÉ »**

**GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE**

**MAI 2020**

# SOMMAIRE

**INTRODUCTION**

**I - LES OBJECTIFS DE LA CRÉATION DU BTS MOS**

**II – LES CARACTÉRISTIQUES DU RÉFÉRENTIEL DU BTS MOS**

**III – LES RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES POUR LES BLOCS DE  
COMPÉTENCES**

**BLOC 1 : PRÉPARATION ET MISE EN OEUVRE D'UNE PRESTATION DE SÉCURITÉ**

**BLOC 2 : MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES**

**BLOC 3 : GESTION DE LA RELATION CLIENT**

**BLOC 4 : PARTICIPATION À LA SÉCURITÉ GLOBALE**

**IV - LE GUIDE D'ÉQUIPEMENT**

**V - LES STAGES**

# INTRODUCTION

Ce guide d'accompagnement vise à éclairer les professeurs sur les plans scientifique, didactique et pédagogique pour la mise en œuvre du nouveau BTS Management opérationnel de la sécurité (MOS). Il a été rédigé par les membres du groupe de travail qui ont œuvré à l'écriture du référentiel du BTS MOS, en étroite collaboration avec des professionnels du secteur. Il détaille, pour chaque bloc de compétences et pour chaque épreuve, les intentions du groupe de travail et propose les stratégies pédagogiques à mettre en œuvre. Il propose par ailleurs des pistes pour la mise en œuvre du nouvel enseignement de « Culture économique, juridique et managériale appliquée ».

## I – Les objectifs de la rénovation

La création du BTS MOS répond à une demande forte de la branche de la sécurité privée. En effet ces entreprises ont connu un fort développement dans les années récentes, marqué cependant par des difficultés structurelles :

- des prestations qui dégagent des marges faibles,
- une main d'œuvre d'un bas niveau de rémunérations, en général le SMIC,
- une formation professionnelle et un encadrement insuffisants.

C'est la raison pour laquelle le président et du vice-président de la Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle de la branche Prévention Sécurité (MM. Olland et Ritter) ont présenté devant la 11<sup>e</sup> commission professionnelle consultative (CPC) du ministère de l'Éducation nationale le 1er juin 2018 un rapport d'opportunité sur la création d'un BTS dans le domaine de la sécurité privée.

La création d'un BTS dans le domaine de la sécurité vise à fournir l'encadrement intermédiaire dont les entreprises de sécurité privée ont besoin. Pour cela ce diplôme doit :

- favoriser la poursuite d'études de jeunes motivés titulaires du baccalauréat professionnel « métiers de la sécurité »,
- intégrer des jeunes intéressés par le domaine de la sécurité et titulaire d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel ;
- permettre à des salariés déjà engagés dans la branche de se voir reconnaître leurs qualifications par le jeu de la validation de l'expérience professionnelle.

Sous l'égide du bureau des commissions paritaires consultatives (CPC) auprès de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) un groupe de travail a été constitué regroupant des inspecteurs, des enseignants et de nombreux professionnels représentant divers secteurs de la sécurité :

- agences de gardiennage et sûreté humaine (GES),
- sécurité aéroportuaire (SESA),
- vidéo-protection et vidéo-surveillance (GPMSE)
- transport de fonds,
- Police nationale (PN),
- Gendarmerie nationale (GN),
- Sécurité civile (ministère de l'intérieur).

Il faut noter la très forte implication des représentants de la sécurité publique dans ce groupe de travail. En effet, sous l'impulsion de la délégation aux coopérations de sécurité (DCS), l'État est particulièrement soucieux d'une professionnalisation des métiers de la sécurité privée, en particulier dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler le « continuum de sécurité ».

Grâce à la mobilisation de tous les acteurs, le référentiel de ce BTS a pu être élaboré dans des délais rapides, répondant à une évaluation forte des besoins dans la perspective de la Coupe du Monde de rugby de 2023 et des Jeux olympiques de 2024, deux événements importants devant se dérouler en France. Pour mémoire, les étapes de passage devant les diverses instances de validation des diplômes de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ont été les suivantes :

- première présentation à titre consultatif à la 11<sup>e</sup> CPC du MEN le 17 avril 2019,

- présentation au conseil supérieur des lycées (CSL) du 4 décembre 2019,
- présentation au conseil supérieur de l'éducation (CSE) du 19 décembre 2019,
- présentation au conseil national de l'enseignement supérieur et la recherche (CNESER) du 6 janvier 2019,
- présentation à la nouvelle commission professionnelle consultative (CPC) interministérielle « Services aux entreprises » du 4 février 2020

Devant chacune de ces instances, le référentiel du nouveau BTS MOS a obtenu un vote à l'unanimité, ce qui montre le large consensus que rencontre ce nouveau diplôme dans le paysage des formations en sécurité.

Un point délicat à trancher a été celui de la carte professionnelle « surveillance humaine et gardiennage ». Celle-ci n'est pas obligatoire pour les fonctions de manager. Cependant il est vite apparu qu'elle pouvait être nécessaire sur le terrain pour des managers conduits à assurer exceptionnellement des tâches confiées aux agents de sécurité. De plus la carte professionnelle donne par l'intermédiaire du CNAPS une assurance de « moralité » compatible avec l'exercice des métiers de la sécurité. Le problème ne se pose pas pour les jeunes titulaires du baccalauréat professionnel « métiers de la sécurité » puisqu'ils bénéficient par équivalence de la carte professionnelle. En revanche l'absence de carte professionnelle peut donc constituer un obstacle à l'employabilité des jeunes non titulaires de ce baccalauréat professionnel.

C'est la raison pour laquelle un dispositif innovant a été mis en place pour les étudiants non titulaires de la carte professionnelle :

- un module optionnel « Surveillance et gardiennage », de deux heures par semaine, soit 144 heures sur les deux ans est mis en place dans les établissements ;
- une rédaction des contenus de ce module en lien avec les articles 7 et 8 de l'arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité (art. L611-1 – alinéa 1 du Code de sécurité intérieur);
- une épreuve facultative (UF2) est liée à ce module optionnel. Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte pour la délivrance du diplôme.

À l'issue de ce module, et de façon provisoire, les étudiants pourront présenter le CQP APS « Agent de prévention et de sécurité » en « candidat libre », ce qui permettra la délivrance de la carte professionnelle, en attendant la reconnaissance de ce module par le CNAPS (la DLPAJ<sup>1</sup> ayant donné un avis favorable). Ce dispositif a une conséquence pratique importante : **il convient pour les établissements, et pour les seuls étudiants non titulaires de la carte professionnelle, de demander une autorisation d'entrée en formation au CNAPS selon la même procédure que pour les autres diplômes de la filière (CAP Agent de sécurité ou baccalauréat professionnel « métiers de la sécurité »).**

Pour les étudiants déjà titulaires de la carte professionnelle, il a paru intéressant d'offrir parallèlement un module d'approfondissement dans un secteur particulier de la sécurité privée, en relation avec l'environnement de l'établissement scolaire. Ce module facultatif d'approfondissement sectoriel est proposé à raison de 2 heures par semaine en première et seconde année, soit 144 heures sur les deux ans. Il a pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants et/ou leur poursuite d'études supérieures et/ou leur projet

<sup>1</sup> La direction des libertés publiques et de l'action judiciaire, dépendant du ministère de l'intérieur.

professionnel en permettant l'acquisition de compétences spécifiques en lien avec l'environnement de l'établissement ou leur projet professionnel. Une épreuve facultative (UF3) est liée à ce module optionnel. Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. Enfin ce module peut contribuer aussi à l'obtention d'une carte professionnelle autre que celle de « Surveillance humaine et gardiennage ».

## II - Les caractéristiques du nouveau référentiel

Un référentiel de diplôme est logiquement divisé en plusieurs parties :

- le référentiel des activités professionnelles (RAP) qui recense les diverses activités que sera conduit à exercer le futur diplômé. La liste de ces activités est accompagnée des conditions d'exercice, des ressources et des moyens nécessaires à leur exercice, ainsi que des résultats attendus de l'activité,
- le référentiel des compétences (RC) qui recense l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice de ces activités, avec les savoirs associés à mobiliser et les limites de ces savoirs associés,
- le référentiel de certification avec l'ensemble des définitions des épreuves, les modalités et les critères d'évaluation

S'ajoute pour les candidats scolaires en formation initiale une grille horaire.

L'écriture du référentiel du BTS MOS se devait aussi de respecter la logique « des blocs de compétences », c'est-à-dire de proposer une parfaite correspondance entre groupes d'activités du référentiel d'activités professionnelles (RAP), groupes de compétences du référentiel de certification (RC) et épreuves. Il s'agit d'une mise en conformité à la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, l'objectif étant d'améliorer la lisibilité des diplômes et leur obtention progressive (unité par unité).

Sur la base de ces éléments, le groupe de travail a analysé les activités professionnelles caractéristiques du métier de manager opérationnel de la sécurité et a structuré le référentiel en distinguant quatre pôles d'activités professionnelles homogènes, correspondant à quatre blocs de compétences professionnelles et quatre unités certificatives.

Au bloc « cœur de métier », « Préparation et mise en œuvre d'une prestation de sécurité » s'ajoutent deux blocs caractéristiques de l'activité de manager :

- Management des ressources humaines,
- Gestion de la relation clients.

Enfin un bloc original met en avant le rôle essentiel du manager de la sécurité privée dans la mise en place de la sécurité globale, en relation avec la sécurité publique, en particulier dans la prévention des crises ou le traitement des risques. Le tableau suivant présente l'ensemble des blocs de compétences professionnels :

Activités	Blocs de compétences	Unités
<b>Pôle d'activités n° 1</b>  <b>PRÉPARATION ET MISE EN OEUVRE D'UNE PRESTATION DE SÉCURITÉ</b>	<b>Bloc n° 1</b>  Mettre en œuvre la veille réglementaire et technologique Préparer une prestation de sécurité Proposer une prestation dans le respect d'une démarche qualité, de traçabilité et de protection des données	<b>U4 - Préparation et mise en œuvre d'une prestation de sécurité.</b>
<b>Pôle d'activités n° 2</b>  <b>MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>Bloc n° 2</b>  Organiser le service Gérer le personnel Gérer les relations sociales	<b>U51 - Management des ressources humaines</b>
<b>Pôle d'activités n° 3</b>  <b>GESTION DE LA RELATION CLIENT</b>	<b>Bloc n° 3</b>  Préparer l'offre commerciale Gérer la prestation Suivre et pérenniser la relation client	<b>U52 - Gestion de la relation client</b>
<b>Pôle d'activités n° 4</b>  <b>PARTICIPATION À LA SÉCURITÉ GLOBALE</b>	<b>Bloc n° 4</b>  Prévenir les risques en relation avec les partenaires institutionnels Gérer les incidents, accidents, événements et crises avec les partenaires institutionnels	<b>U6 - Participation à la sécurité globale</b>

Le groupe de travail a choisi de ne pas créer de blocs correspondants aux compétences transversales (communication professionnelle, système d'information, etc.), celles-ci restant associées aux blocs de compétences caractéristiques du métier de manager opérationnel de la sécurité.

La certification correspond exactement au découpage en quatre blocs de compétences du référentiel du BTS MOS, avec quatre épreuves professionnelles (voir tableau page suivante).

Cette certification offre des modalités d'évaluation diversifiées, avec une épreuve en ponctuel (E6) portant sur une étude de cas, une épreuve portant sur un dossier professionnel réalisé en stage (E4), une épreuve portant sur l'analyse de situations professionnelles observées dans les entreprises de sécurité (E51), et enfin une épreuve portant sur un contexte donné au niveau national et adapté quant à son questionnement au niveau local (E52).

<b>BLOCS</b>	<b>FORME</b>	<b>MODALITÉS</b>	<b>DURÉE</b>
Sur le bloc 1 <b>Préparation et mise en œuvre d'une prestation de sécurité</b>	épreuve E4 en CCF pour les scolaires et les CFA habilités	Présentation d'un rapport d'activité professionnelle	20 mn de présentation 30 minutes d'entretien Coefficient 8
Sur le bloc 2 <b>Management des ressources humaines</b>	épreuve E51 en CCF	Présentation d'une analyse de situation professionnelle	Durée de 30 mn, coefficient de 5
Sur le bloc 3 : <b>Gestion de la relation client</b>	épreuve E52 en CCF	Contexte professionnel national  Construction de questionnements au niveau académique	Durée 30 minutes, coefficient 5
Sur le bloc 4 : <b>Participation à la sécurité globale</b>	épreuve E6 en ponctuel	Étude de cas	Durée 4 heures Coefficient 6

Par ailleurs, quatre blocs de compétences générales sont constitués. Le bloc n° 8 « Culture économique juridique et managériale » (CEJM) est dit de « tronc commun » car d'autres référentiels de BTS tertiaires comprennent également ce bloc. Cet enseignement est complété par l'enseignement de CEJM appliquée clairement inscrit dans la grille horaire. En effet, le domaine de la sécurité offre de nombreux thèmes d'application des domaines du droit, de l'économie et du management.

<i>Bloc n° 5 - Culture générale et expression</i>	<b>U1 - Culture générale et expression</b>
<i>Bloc n° 6 - Langue vivante étrangère (écrit)</i>	<b>U21 - Compréhension de l'écrit et expression écrite</b>
<i>Bloc n° 7 – Langue vivante étrangère (oral)</i>	<b>U22 - Production orale en continu et interaction</b>
<i>Bloc n° 8 - Culture économique, juridique et managériale</i>	<b>U3 - Culture économique juridique et managériale</b>

Il convient que chaque bloc de compétences sur un niveau d'enseignement (première année ou seconde année) soit assuré par un enseignant et un seul afin de conserver la cohérence de ses contenus et une préparation efficace à l'épreuve correspondante.



Cependant, et cela afin de donner du sens aux enseignements et être en phase avec la réalité professionnelle, les enseignants doivent s'employer à produire des scénarios pédagogiques qui font référence à des compétences issues de blocs de compétences différents. Ainsi, ce décloisonnement des blocs de compétences concourra à placer les étudiants dans les meilleures conditions d'apprentissage.

### **III - LES RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES POUR LES BLOCS DE COMPÉTENCES**

Bloc de compétences n° 1 : Préparation et mise en œuvre d'une prestation de sécurité				
Compétences	Savoirs associés	Limites de savoirs	Recommandations pédagogiques En enseignement professionnel	Recommandations pédagogiques CEJM appliquées
<b>Mettre en œuvre la veille réglementaire et technologique</b>				
<b>A1.1C1</b> - Recenser les sources documentaires et sélectionner les informations <b>A1.1C2</b> - Repérer les évolutions technologiques (pour préparer la prestation)	<b>A1.1S1</b> - Les sources d'information	Les salons, les rencontres avec les professionnels, les revues professionnelles, les normes et leurs évolutions	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les références professionnelles officielles sont listées dans la partie « Ressources » du RAP qu'il convient d'utiliser dans les situations d'apprentissage. La veille documentaire permet au manager de connaître son environnement professionnel et de s'adapter à ses évolutions afin de répondre au mieux aux exigences d'une prestation de sécurité.</li> </ul> <p>Le professeur doit aborder les sources d'information au travers de situations professionnelles ; elles ne peuvent pas faire l'objet d'un cours spécifique. Par exemple, l'enseignant peut mettre à disposition des étudiants un cahier des charges nécessitant une recherche documentaire pour répondre à l'appel d'offres. L'occasion doit être donnée aux étudiants de rencontrer des professionnels, de se déplacer sur des salons.</p> <p>Le professeur peut proposer aux étudiants une analyse comparative des technologies utilisées dans les entreprises du secteur et éventuellement dans d'autres secteurs. L'objectif visé est l'amélioration de la compétitivité et la productivité de l'entreprise (le benchmark). L'établissement scolaire doit mettre à disposition des étudiants les sources</p>	<p><b>THÈME 2 : LA RÉGULATION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE</b>  <b>Question : Comment l'entreprise intègre-t-elle la connaissance de son environnement dans la prise de décision ?</b>            A l'aide d'une documentation, le professeur peut inviter les étudiants à repérer les principaux éléments du macro-environnement d'une entreprise de sécurité locale, en utilisant notamment la méthode PESTEL (facteurs politiques, légaux, économiques, socio-culturels, technologiques et environnementaux).</p> <p>L'enseignant peut également construire une situation professionnelle dans laquelle un cadre supérieur demande à son manager une synthèse sur les évolutions technologiques et juridiques liées à un segment du marché qu'il souhaite développer (exemple : répondre aux appels d'offres d'un aéroport).</p> <p>Le professeur doit sensibiliser les étudiants à l'importance de la haute technologie dans le domaine de la sécurité (exemple : accueil, filtrage et sécurisation dans un espace sportif).</p> <p><b>THÈME 4 : L'IMPACT DU NUMÉRIQUE SUR LA VIE DE L'ENTREPRISE</b>  <b>Question : Quelle est l'incidence du numérique sur le management ?</b>            Le professeur peut proposer l'analyse du système d'information d'une entreprise de sécurité (notamment celle du lieu de stage) pour montrer son rôle et son importance dans les processus</p>
	<b>A1.1S2</b> - Les outils de recherche et de stockage de l'information	Les bases de données, les moteurs de recherche, les mots clés, les métadonnées, les réseaux : internet, intranet, le cloud		
	<b>A1.1S3</b> - Le caractère et la qualité de l'information	Qualité : fiabilité, pertinence, actualisation, précision, Origine : formelle/informelle, interne/externe, Nature : qualitative/quantitative, Forme : écrite/sonore/visuelle/n umérique		
	<b>A1.1S4</b> - Le traitement de l'information	Extraction (requêtes), sélection, tri, exploitation, restitution, présentation		

			<p>professionnelles nécessaires à cette veille (revues, sites internet...).</p> <p>Le professeur construit avec les étudiants une méthodologie de sélection et de traitement de l'information.</p> <p>Il est nécessaire que l'étudiant organise les résultats de ses recherches de telle sorte que leur exploitation en soit facilitée.</p>	<p>décisionnels de l'entreprise.</p> <p><b>THÈME 6 : LES CHOIX STRATÉGIQUES DE L'ENTREPRISE</b></p> <p><b>Question : Comment le diagnostic éclaire-t-il les choix stratégiques de l'entreprise ?</b></p> <p>L'analyse de l'environnement de l'entreprise de sécurité doit conduire les étudiants à présenter les principaux éléments d'un diagnostic interne et externe de l'entreprise de sécurité, afin de justifier ses choix stratégiques. L'utilisation de la matrice SWOT pourra être mobilisée.</p>
<b>Préparer une prestation de sécurité</b>				
<p><b>A1.2C1</b> - Prendre en compte les besoins du client</p> <p><b>A1.2C2</b> - Analyser les risques inhérents au site et à l'activité</p> <p><b>A1.2C3</b> - Déterminer les moyens techniques et humains nécessaires à la réalisation de la prestation</p> <p><b>A1.2C4</b> - Déterminer les moyens techniques et humains disponibles</p> <p><b>A1.2C5</b> - Établir une proposition de prestation</p>	<p><b>A1.2S1</b> - Les différents types de risques</p>	<p>L'incendie : le feu et ses conséquences, la sécurité incendie des bâtiments</p> <p>Les risques naturels : tremblements de terre, incendie, inondations, glissements de terrains, éruptions volcaniques...</p> <p>Les risques technologiques : nucléaires, bactériologiques, chimiques, électriques, professionnels</p> <p>Les risques humains : actes de malveillance et leurs motivations : les atteintes aux biens, aux personnes et à la Nation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour acquérir un nouveau marché, le manager opérationnel de sécurité doit tenir compte du cahier des charges du client, des risques liés au site, de la réglementation en vigueur, des moyens techniques et humains dont il dispose et/ou mis à sa disposition.</li> <li>▪ Pour exercer sa fonction, le manager doit connaître les missions inhérentes à l'agent de sécurité en vue d'organiser et d'optimiser la prestation.</li> </ul> <p>La préparation d'une prestation de sécurité doit être appréhendée au travers de situations professionnelles proches de la réalité.</p> <p>La situation professionnelle doit partir d'une demande du client. Les différentes situations professionnelles doivent mettre en évidence la particularité de chaque type de site (événementiel, site industriel, site hospitalier, site commercial, sites sensibles...). Les risques naturels, humains et/ou technologiques sont à analyser en</p>	<p><b>THÈME 2 : LA RÉGULATION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE</b></p> <p><b>Question : Comment les activités économiques sont-elles régulées par le droit ?</b></p> <p>Le professeur peut montrer l'importance et la diversité des normes s'appliquant à une prestation de sécurité. Il illustre la hiérarchie des normes en distinguant notamment ce qui relève du domaine légal et réglementaire.</p> <p><b>THÈME 3 : L'ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE</b></p> <p><b>Question : Quelles réponses apporte le droit face aux risques auxquels s'expose l'entreprise ?</b></p> <p>Le professeur peut proposer une étude de cas liée à un incident réel, type SEVESO, conduisant les étudiants à identifier et à qualifier les risques et la responsabilité des acteurs (entreprise, sous-traitant, administrations, État...).</p> <p><b>Question : Comment les facteurs économiques déterminent-ils les choix de production ?</b></p> <p>À partir de l'étude d'un cas concret, le professeur doit conduire les étudiants à réfléchir à l'influence</p>
	<p><b>A1.2S2</b> - La prévention des risques</p>	<p>La distinction entre la sécurité et la sûreté selon le contexte professionnel</p>		

		<p>Les méthodes de recherche d'erreurs (diagramme causes effets, Ishikawa)          Les techniques et les documents nécessaires à l'analyse des risques          Les différents plans d'intervention d'urgence interne ou externe aux sites.</p>	<p>fonction de l'activité du site, de sa situation géographique et de la demande du client.</p> <p>La première approche pédagogique consiste à proposer une situation professionnelle multirisques sur un même site (exemple : la sécurisation d'un nouveau bâtiment de stockage ventilé de produits toxiques).          Une autre approche consiste à confier des situations à risques distinctes aux différents groupes de la classe.</p>	<p>des paramètres économiques (coûts des facteurs...) sur le choix des moyens techniques et humains à mobiliser dans le cadre d'une prestation de sécurité.</p> <p><b>THÈME 4 : L'IMPACT DU NUMÉRIQUE SUR LA VIE DE L'ENTREPRISE</b>  <b>Question : Comment le numérique transforme-t-il l'environnement de l'entreprise ?</b>          Le professeur peut s'appuyer sur l'étude de plusieurs moyens numériques participant à la sécurisation d'un site (ex : vidéo-protection) pour montrer l'impact du numérique dans les relations d'échange de l'entreprise.</p>
	<p><b>A1.2S3</b> - La réglementation selon le type d'établissement, d'installations et/ou de l'événementiels</p>	<p>La réglementation incendie selon le classement des établissements (ERP, IGH, ITGH) : l'implantation, les matériaux de construction, le désenfumage, les dégagements, les installations techniques, les moyens de secours, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, les outils d'analyse de la réglementation          La sécurisation d'un rassemblement festif, sportif, culturel : le flux, le confinement, la panique, les comportements dangereux et son cadre légal          La réglementation</p>	<p>La typologie des risques est reprise dans le bloc de compétences 4.</p> <p>Les situations professionnelles proposées doivent permettre à l'étudiant d'appréhender successivement les différents risques professionnels en vue de mettre en place les moyens matériels et humains adéquats conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>Les étudiants peuvent être amenés à prendre en compte le contenu d'une notice de sécurité.</p> <p>L'enseignant doit proposer aux étudiants des situations professionnelles variées qui s'appuient, soit sur un contexte de sécurité, soit sur un contexte de sûreté, ou les deux. Les différents outils, plans, techniques sont un moyen d'analyser la situation en vue d'argumenter la proposition faite au client. Des faits réels peuvent illustrer les situations d'apprentissage.</p>	<p><b>Question : Quelle est l'incidence du numérique sur le management ?</b>  <b>En quoi le SI peut contribuer à l'élaboration d'une proposition de prestation</b>          À partir d'une mise en situation ou lors des stages, l'étudiant doit être sensibilisé à l'apport du système d'information dans la proposition de la prestation à la prégnance du SI dans le recensement des moyens disponibles.</p>

		<p>pour les installations classées pour la protection de l'environnement : nomenclature, classement, obligations les réglementations autour des risques majeurs : les signaux d'alarme, les consignes liées, le document d'information communale sur les risques majeurs.</p>	<p>Pour chaque situation d'apprentissage, il est nécessaire de s'appuyer sur la réglementation et les différents codes en vigueur.</p> <p>Ces savoirs ne peuvent être appréhendés que dans le cadre des missions du manager qui n'a pas vocation, sauf exception, à accomplir les différentes activités de l'agent de sécurité.</p> <p>Les situations professionnelles données doivent conduire l'étudiant à effectuer des choix de moyens humains et matériels et à les justifier en tenant compte des coûts.</p> <p>Dans des organisations importantes, la fonction achats est clairement identifiée et sollicitée pour l'acquisition d'équipement souhaité.</p> <p>Dans les petites organisations, le manager peut être amené à assurer le rôle de la fonction achats.</p>	
	<p><b>A1.2S4</b> - Les moyens mécaniques, électroniques et numériques participant à la sécurisation d'un site</p>	<p>Les moyens mécaniques de filtrage et de bornage, les systèmes anti-intrusion, les protections anti véhicules béliers, les systèmes de sécurité incendie (SSI), les unités d'aide à l'exploitation...</p>		

	<p><b>A1.2S5</b> - Les techniques et les moyens de surveillance humaine</p>	<p>Les rondes, les postes de garde, l'accueil filtrage, la morphopsychologie, la vidéo-surveillance, la vidéo-protection (les niveaux d'utilisation, l'implantation, les autorisations)  Les techniques d'optimisation de la vigilance  Les documents de fonctionnement, la main courante.  Les tenues professionnelles, les équipements de protection individuelle (EPI), les équipements individuels</p>		<p><b>THÈME 2 : LA RÉGULATION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE</b>  <b>Question : Comment les activités économiques sont-elles régulées par le droit ?</b>  Le professeur doit conduire les étudiants à identifier les normes applicables à un contexte donné en lien avec une prestation de sécurité et/ou déterminer la norme applicable. Cette compétence incontournable sera déclinée dans le reste du programme, notamment dans l'étude des différents aspects de la relation de travail (bloc n° 2).</p>
	<p><b>A1.2S6</b> - Le cadre juridique de l'intervention des agents</p>	<p>La hiérarchie des normes</p> <p>Les libertés publiques et les libertés individuelles</p> <p>Le code de déontologie</p> <p>Le code de sécurité intérieure (CSI) : livre II et livre VI</p> <p>La convention collective nationale de branche</p>		

		<p>Le code du sport et les règlements des fédérations sportives</p> <p>Le droit pénal général et spécial et la procédure pénale : les cadres d'enquêtes</p> <p>La responsabilité pénale de l'agent de sécurité</p>		
	<b>A1.2S7</b> - La fonction achat	<p>Les différents acteurs de la fonction achat</p> <p>Les critères de choix d'un fournisseur</p> <p>Le lancement d'un appel d'offres</p> <p>Les éléments de la négociation achat</p> <p>L'évaluation d'une prestation achat</p>		
<b>Proposer une prestation dans le respect d'une démarche qualité, de traçabilité et de protection des données</b>				
<p><b>A1.3C1</b> - Établir un dossier de sécurité</p> <p><b>A1.3C2</b> - Construire des rétro plannings</p> <p><b>A1.3C3</b> - Mettre en œuvre une démarche qualité de la prestation</p> <p><b>A1.3C4</b> - Finaliser la proposition de</p>	<p><b>A1.3S1</b> - Le dossier de sécurité</p> <p><b>A1.3S2</b> - Les techniques de planification et d'ordonnancement</p> <p><b>A1.3S3</b> - La gestion de projet</p>	<p>Les éléments du dossier de sécurité</p> <p>Le diagramme de Gantt et le réseau Pert (principes, méthodologie, outils)</p> <p>Les étapes de la gestion de projet</p> <p>Les outils de la gestion de projet</p> <p>Le budget de projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cette partie est l'aboutissement du travail mené en amont.</li> </ul> <p>Si, à ce stade, le client n'a pas encore donné son accord pour la prestation proposée, le dossier doit néanmoins comporter toutes les phases d'élaboration de la prestation, d'où la notion de rétro-planning, de techniques de planification et d'ordonnancement et la gestion de projet.</p> <p>Une première approche pédagogique consiste à mettre à jour un dossier de</p>	<p><b>THÈME 4 : L'IMPACT DU NUMÉRIQUE SUR LA VIE DE L'ENTREPRISE</b></p> <p><b>Question : Dans quelle mesure le droit répond-il aux questions posées par le développement du numérique ?</b></p> <p>Le professeur peut inviter les étudiants à analyser la gestion des données à caractère personnel dans le cadre de la mise en place d'une vidéo-protection, d'une vidéosurveillance, d'un contrôle d'accès, ... ou de toute situation professionnelle qui requiert le recueil et le traitement de données personnelles (autorisations de la CNIL, droit et information des personnes, stockage et traitement des données,</p>



prestation	<b>A1.3S4</b> - La démarche qualité	La notion de qualité Les outils de la qualité Le contrôle de la qualité Les normes et certifications qualité La qualité dans les services	sécurité en fonction de l'évolution de l'activité, des contraintes et de la réglementation d'un site. Une autre approche permet l'élaboration d'un dossier de sécurité. Dans les deux approches, l'enseignant doit veiller à élaborer des contextes proches de la réalité professionnelle.	durée de conservation des données...).  Le RGPD et ses conséquences devront être pris en compte lors des mises en situation.  <b>Question : Comment le numérique transforme-t-il l'environnement des entreprises ?</b> Le professeur peut proposer l'étude du système de normalisation, des types de normes et des normes spécifiques au domaine de la sécurité, à l'aide d'une documentation juridique.
	<b>A1.3S5</b> - La protection des données	La sécurité des données La traçabilité des données La loi informatique et liberté Le règlement général sur la protection des données (RGPD)	Les différents éléments constitutifs du dossier permettent d'étudier la prestation proposée (les extraits de réglementation, l'effectif et la qualification de chaque agent de sécurité, la durée de la prestation, les horaires, les missions dévolues à chacun, les exigences de la réglementation...)  Le professeur aborde les outils tels que le diagramme de Gantt et le réseau Pert dans le cadre de la construction de la proposition faite au client.  La situation professionnelle doit prendre en compte les éléments de la gestion de projet, de la démarche qualité et de la protection des données. L'enseignant doit mobiliser les outils numériques adaptés à la profession (PGI, logiciels de PAO, ...).	

Bloc de compétences n° 2 - Management des ressources humaines				
Compétences	Savoirs associés	Limites de savoirs	Recommandations pédagogiques En enseignement professionnel	Recommandations pédagogiques CEJM appliquées
<b>Organiser le service</b>				
<b>A2.1C1</b> - Recenser les ressources humaines disponibles et les besoins <b>A2.1C2</b> - Répartir les missions entre les personnels <b>A2.1C3</b> - Planifier les activités <b>A2.1C4</b> - Expliquer les spécificités du site <b>A2.1C5</b> - Transmettre et expliquer les consignes <b>A2.1C6</b> - Conduire une réunion de service	<b>A2.1S1</b> - L'organisation du temps de travail	La durée du travail : durée légale convention collective, heures supplémentaires Le temps de travail : repos, travail de nuit, aménagement du temps de travail Les cycles de travail Les congés payés	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le manager opérationnel participe à l'organisation du service dans le respect de la réglementation en vigueur. Dans ce cadre, il est amené à élaborer et suivre les plannings des personnels compte tenu des différents cycles de travail tout en considérant les compétences de chacun. Il est amené également à actualiser et à évaluer les compétences du personnel.</li> </ul>	<b>THÈME 5 : LES MUTATIONS DU TRAVAIL</b> <b>Question : Quelles sont les principales évolutions du marché du travail ?</b> Le professeur doit conduire les étudiants à identifier des principales tendances du marché du travail dans le domaine de la sécurité (métiers en tension, recours aux contrats de travail atypiques, turn-over, compétences spécifiques), par le biais d'une revue de presse, d'un travail de synthèse à l'aide d'une documentation recherchée ou fournie par l'enseignant.  <b>Question : Comment le droit prend-il en considération les besoins des entreprises et des salariés ?</b> À l'aide de mises en situation pratique, les étudiants doivent être amenés à identifier les périodes de travail effectif de celles qui en sont exclues par la loi ou les conventions. La mise en situation doit conduire les étudiants à étudier les marges de manœuvre de l'employeur pour aménager le temps de travail des salariés : durées légale et maximale de travail, travail de nuit, aménagement du temps de travail sur plusieurs semaines, temps de repos, heures supplémentaires... Le professeur aborde les dérogations au travail dominical et le régime des jours fériés en termes de rémunération et de récupération en temps de repos.
	<b>A2.1S2</b> - La gestion des compétences	Les certifications Les qualifications Les cartes professionnelles : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les conditions d'obtention</li> <li>• la validité et les procédures de vérification</li> <li>• les différentes habilitations</li> </ul> Les renouvellements et recyclages	En situation professionnelle proche de la réalité, les étudiants devront prendre en compte le lieu, les horaires, les plannings, les tâches (donc les qualifications professionnelles ainsi que leur validité), nécessaires en s'appuyant sur la réglementation en vigueur.  Pour planifier les activités des agents, les étudiants doivent pouvoir recourir à des outils adaptés, notamment des outils numériques (logiciels de planification spécialisés à la sécurité).	
	<b>A2.1S3</b> - La planification de l'activité du service	Les outils numériques de planification, Les plannings partagés La gestion des aléas et incidents Le tableau de roulement	L'occasion doit être donnée aux étudiants de prendre en compte le temps de présence nécessaire pour assurer le service attendu (décompte des congés payés, prise en compte des absences des salariés, repos et cadre réglementaire).  L'enseignant doit permettre aux étudiants de	

	<b>A2.1S4</b> - La communication managériale	Les consignes La main courante La note de service La note d'information L'information sur le lieu de travail Les méthodes d'animation de réunions Les outils numériques de présentation	dresser, pour un projet simple, la liste des tâches à réaliser, définir la durée et les antériorités et présenter un schéma d'ordonnement en utilisant une application numérique de gestion de projet.  L'information aux collègues et agents peut se faire dans le cadre d'une réunion qui sera organisée postérieurement.	<b>Question : Quel est l'impact des mutations du travail sur l'emploi et les conditions de travail ?</b> Le professeur invite les étudiants à identifier les leviers de motivation conciliant l'objectif de l'entreprise de sécurité et les attentes de l'agent. Il s'agit de montrer que la rétribution financière n'est pas le seul levier de motivation et de satisfaction de l'agent de sécurité.
	<b>A2.1S5</b> - Les styles de management	L'autorité : paternaliste, bureaucratique, charismatique La motivation Les différents styles de management : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le management directif</li> <li>• le management persuasif</li> <li>• le management participatif</li> <li>• le management délégué</li> </ul>	Des situations professionnelles doivent permettre de développer la qualité de la communication verbale et non verbale. Le professeur part de jeux de rôle pour favoriser l'aisance à l'oral et la prise de paroles devant un groupe. De même il a la possibilité de proposer et favoriser l'utilisation des outils supports d'animation.  L'organisation d'une manifestation événementielle peut être l'occasion d'aborder l'organisation du service en situation réelle.	<b>THÈME 5 : LES MUTATIONS DU TRAVAIL</b> <b>Question : Comment le droit prend-il en considération les besoins des entreprises et des salariés ?</b>  Le professeur peut proposer aux étudiants l'étude d'un exemple simple de reprise de site et des conséquences du transfert par rapport aux contrats de travail et aux accords collectifs.
	<b>A2.1S6</b> - Les conditions de reprise d'un site	Les quotas et les conditions d'éligibilité du personnel transféré	Les vacances des agents peuvent être abordées lors d'une mise en situation fictive (proche de la réalité) ou réelle (organisation d'un événement). Ces mises en situation prennent appui sur une entreprise de surveillance et de gardiennage dont l'activité peut être organisée sur plusieurs sites.	<b>THÈME 3 : L'ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE</b> <b>Question : Comment les facteurs économiques déterminent-ils les choix de production ?</b> Le professeur poursuit la réflexion sur l'influence du coût du travail sur les décisions de l'entreprise (élaboration des plannings, recours au travail de nuit, travail dominical...).
	<b>A2.1S7</b> - La conduite du changement	Les outils de la conduite du changement Les résistances au changement Les étapes du changement. L'accompagnement du changement	Les écrits professionnels feront l'objet d'une étude en relation avec le pôle 4 (main courante, consignes, ...) dans les cas où cela est possible.	<b>Question : Comment l'entreprise organise-t-elle ses ressources ?</b> Pour illustrer les styles de management, le professeur peut prendre appui sur les pratiques observées par les étudiants lors de leurs périodes de stage. Il peut également solliciter les professionnels pour un partage d'expérience.

				<p><b>THÈME 4 : L'IMPACT DU NUMÉRIQUE SUR LA VIE DE L'ENTREPRISE</b>  <b>Question : Quelle est l'incidence du numérique sur le management ?</b>  En s'appuyant sur l'étude du SI d'une entreprise de sécurité, le professeur amène les étudiants à identifier les conséquences du déploiement du numérique sur le management et les processus décisionnels de l'entreprise (coordination, flexibilité, organisation du travail).</p>
<b>Gérer du personnel</b>				
<p><b>A2.2C1</b> - Évaluer les besoins en compétences et en personnel  <b>A2.2C2</b> - Participer au recrutement du personnel  <b>A2.2C3</b> - Établir un contrat de travail adapté à la situation  <b>A2.2C4</b> - Favoriser l'implication individuelle des salariés  <b>A2.2C5</b> - Accompagner et motiver les équipes  <b>A2.2C6</b> - Évaluer les salariés  <b>A2.2C7</b> - Gérer les conflits individuels</p>	<p><b>A2.2S1</b> - Les caractéristiques des contrats de travail</p> <p><b>A2.2S2</b> - Les conventions collectives</p>	<p>La définition du contrat de travail  Les types de contrats de travail : CDI, CDD, contrat de travail temporaire  Les modifications du contrat de travail  Les différents cas de suspension du contrat de travail et leurs conséquences  Les différents modes de rupture du contrat de travail et leurs conséquences</p> <p>Les acteurs de la négociation collective  Les procédures d'adoption des conventions collectives  Les principes d'articulation des niveaux de négociation  Les objets de la négociation collective :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Il appartient au manager opérationnel de gérer le personnel dans le respect du cadre légal. Il doit donc connaître les différents contrats de travail ainsi que les conventions collectives qui régissent la profession. Il manage ses équipes, participe à la gestion administrative et juridique du personnel. Il doit s'assurer de la bonne intégration des personnels.</li> </ul> <p>Ce thème peut être abordé par des situations pédagogiques qui permettent d'identifier des besoins en personnel liés à la réponse à un appel d'offres.</p> <p>Le professeur s'appuie sur des situations qui permettent de démontrer que l'intégration d'un nouveau collaborateur relève d'une démarche engageante ; elle nécessite du temps et de l'investissement et les enjeux sont importants (facilite l'adaptation au poste de travail, favorise l'intégration au sein des équipes, permet de développer les compétences...).</p> <p>Des situations vécues ou observées en</p>	<p><b>THÈME 3 : L'ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE</b>  <b>Question : Comment l'entreprise organise-t-elle ses ressources ?</b>  Le professeur peut prendre appui sur une situation concrète afin de mettre en évidence les besoins de recrutement et de formation</p> <p><b>THÈME 5 : LES MUTATIONS DU TRAVAIL</b>  <b>Question : Comment le droit prend-il en considération les besoins des entreprises et des salariés ?</b>  Le professeur peut demander aux étudiants d'effectuer une étude comparative des différents types de contrat de travail utilisés par les entreprises de sécurité (CDI, CDD, Intérim, temps partiel, ...).  L'étudiant peut être amené à analyser un contrat à durée déterminée et à vérifier la validité du motif de recours et le respect du régime juridique du CDD.</p> <p>Pour l'étude du recrutement, le professeur peut s'appuyer sur des offres d'emploi réels dans le domaine de la sécurité. Il peut également solliciter</p>

<b>A2.2C8</b> - Analyser, prévenir et gérer les risques au travail		conditions de travail, rémunération, horaires, congés, droit à la formation individuelle	stage, des situations concrètes, réelles favorisent le partage des pratiques <i>via</i> l'échange avec des professionnels. Les étudiants, à partir d'une situation, rédigent une fiche de poste dans le cadre de la mise en place d'un site.	des représentants des secteurs professionnels concernés pour mettre en évidence les enjeux d'une procédure de recrutement. L'enseignant peut s'appuyer sur une analyse de jurisprudence pour illustrer un cas de discrimination à l'embauche.
	<b>A2.2S3</b> - Le règlement intérieur	La portée et les limites du règlement intérieur La discipline au travail (sanctions et procédures disciplinaires)	À partir de cas, de documents d'entreprise, l'exploitation des modules de formation autonomes éventuellement disponibles dans les entreprises de sécurité, l'étudiant est amené à identifier les besoins en formation de ses agents.	L'analyse d'extraits de contrats de travail sert de base pour mesurer la différence de portée des éléments figurant dans le contrat : simple information, élément contractualisé ou élément contractuel par nature.
	<b>A2.2S4</b> - Les conditions de travail	L'obligation générale de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail Les droits et obligations du salarié en matière de santé et de sécurité au travail. Les risques professionnels : diversité des risques, sensibilisation et prévention des risques professionnels L'accident du travail et la maladie professionnelle Le manuel d'amélioration de la sécurité des entreprises.	Dans le cadre d'une entreprise de sécurité, les étudiants démontrent que la formation est un levier de croissance pour les entreprises, qu'elle améliore l'employabilité et qu'elle permet de monter en compétence.  L'enseignant exploite des témoignages de professionnels et insiste sur les formations obligatoires dans la profession.  La détection de signaux de radicalisation (= détection des risques psychosociaux) : l'enseignant favorise la collecte d'informations sur les lieux de stage par les étudiants : existe-t-il des indicateurs à privilégier, comment sont-ils exploités, y-a-t-il une stratégie spécifique mise en place pour ce type de risques ? ...	La bonne compréhension du régime de la modification de la relation de travail peut être vérifiée par l'élaboration d'un schéma de synthèse mettant en avant les hypothèses où l'accord du salarié est requis et la procédure adéquate.  À l'aide d'une documentation reprenant notamment les formations obligatoires dans le domaine de la sécurité, le professeur démontre que la formation est un levier de croissance pour les entreprises, qu'elle améliore l'employabilité et qu'elle permet de monter en compétence.
	<b>A2.2S5</b> - La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)	La gestion des compétences La gestion des besoins en personnels La gestion des besoins de formation	La gestion des conflits est abordée en utilisant tous les outils/techniques (simulations/jeux de rôle ; situations réelles d'entreprise...) qui permettent de se projeter, de donner du sens et de comprendre les enjeux de la gestion des conflits/situations	Au-delà des obligations du salarié envers l'employeur, le candidat doit pouvoir appréhender selon la cause de suspension du contrat ses conséquences en termes de rémunération, de risque de rupture du contrat ou les suites à donner en cas d'inaptitude. L'origine professionnelle de l'arrêt de travail doit être prise en compte.  S'agissant des congés payés, les étudiants doivent mettre en œuvre, dans un contexte donné, les principales règles d'acquisition et prise de congés, leur rémunération.

	<p><b>A2.2S6</b> - Le recrutement, la formation, l'évaluation</p>	<p>La fiche de poste  Le recrutement : acteurs et procédures  Les formalités liées à l'embauche  L'intégration dans l'équipe  Les méthodes d'évaluation  Les différents types d'entretien  Les obligations de formations  Les formations obligatoires de sûreté et de sécurité  La détection des signaux de radicalisation</p>	<p>critiques.  Il est important d'insister sur la nécessité d'une part d'être réactif et de s'adapter à la particularité de chacune des situations rencontrées et d'autre part de faire le choix d'une communication pertinente en fonction du support et de la cible.</p>	<p><b>THÈME 5 : LES MUTATIONS DU TRAVAIL</b>  <b>Question : Comment le droit prend-il en considération les besoins des entreprises et des salariés ?</b>  Le professeur peut proposer aux étudiants de vérifier la légalité du règlement intérieur d'une entreprise de sécurité.  Il peut également demander aux étudiants, dans un contexte donné, de caractériser la gravité d'une faute, d'en déterminer la sanction applicable et de vérifier le respect des garanties procédurales.  Le professeur peut enfin illustrer les prérogatives de l'employeur en matière de surveillance des salariés sur la base d'une documentation juridique.</p>
	<p><b>A2.2S7</b> - Les conflits individuels du travail</p>	<p>La nature des conflits  La gestion managériale des conflits</p>		<p><b>Question : Quel est l'impact des mutations du travail sur l'emploi et les conditions de travail ?</b>  Le professeur peut illustrer les enjeux de la GPEC en utilisant des documents d'entreprise, des témoignages/interventions de DRH.</p> <p>Le professeur caractérise les obligations particulières de l'employeur en matière de protection des salariés. À l'aide d'une documentation (notamment de la jurisprudence) et/ou de l'intervention de professionnels (chef d'entreprise de sécurité, salarié, agent de contrôle de l'inspection du travail ou de la Direccte, représentant du personnel), il sensibilise les étudiants à la diversité des risques professionnels et aux moyens de prévention de ces risques mis en œuvre dans les entreprises.</p>

### Gérer les relations sociales

<p><b>A2.3C1</b> - Identifier les différentes fonctions du comité social et économique (CSE)</p> <p><b>A2.3C2</b> - Participer à la négociation collective</p> <p><b>A2.3C3</b> - Gérer les conflits collectifs locaux</p>	<p><b>A2.3S1</b> - Le comité social et économique (CSE)</p>	<p>La composition</p> <p>Les missions</p> <p>Le fonctionnement</p>	<p>▪ Le manager opérationnel assure le dialogue social dans le respect du cadre légal ; à ce titre il maîtrise les fonctions du CSE et participe à la négociation collective. Il met tout en œuvre pour prévenir les conflits locaux et s'emploie à les gérer quand ils surviennent.</p> <p>L'approche d'une étude du CSE se fait à partir d'un cas concret.</p> <p>Il convient d'étudier également :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la convention collective nationale des entreprises de sécurité,</li> <li>- un accord d'entreprise et son processus d'élaboration,</li> <li>- l'attitude à tenir au sein d'une entreprise confrontée à un conflit social.</li> </ul>	<p><b>THÈME 5 : LES MUTATIONS DU TRAVAIL</b></p> <p><b>Question : Comment le droit prend-il en considération les besoins des entreprises et des salariés ?</b></p> <p>En s'appuyant sur les conventions et accords existants, le professeur montre l'importance du droit négocié dans le domaine de la sécurité. Le rôle des partenaires sociaux doit être mis en évidence.</p> <p>Le professeur amène les étudiants à étudier le processus d'élaboration, les conditions de validité et le champ d'application des accords négociés. Il les amène également à trancher un conflit de normes sur un point particulier (majoration des heures supplémentaires, primes, etc.).</p> <p>À l'aide de l'étude d'un conflit social affectant une entreprise de sécurité, le professeur doit amener les étudiants à repérer les éléments caractéristiques d'une grève et d'en déduire la qualification de grève ou de mouvement illicite. L'étudiant doit pouvoir tirer les conséquences de l'exercice normal du droit de grève pour le salarié notamment sur le contrat de travail et sur la rémunération.</p> <p>Il doit être capable de reconnaître l'existence d'une faute lourde dans le contexte d'une grève et de préciser les conséquences juridiques d'un exercice anormal du droit de grève sur le plan disciplinaire et financier.</p> <p>L'étudiant doit pouvoir percevoir le caractère exceptionnel de la validité d'un lock-out initié par l'employeur et de préciser son régime juridique. Enfin, l'étudiant doit être capable de mettre en évidence les principales caractéristiques des procédures de règlement amiable des conflits collectifs en précisant leur articulation, le rôle joué par les tiers et les effets de ces procédures.</p>
	<p><b>A2.3S2</b> - La représentation syndicale</p>	<p>Le principe de la liberté syndicale</p> <p>La représentation syndicale dans l'entreprise : délégués syndicaux, section syndicale</p> <p>Le rôle de l'action syndicale</p> <p>Le délit d'entrave</p>		
	<p><b>A2.3S3</b> - Les différents types de conflits collectifs</p>	<p>La grève (typologie, licéité)</p> <p>Les modes alternatifs de règlement des différends (conciliation, médiation, arbitrage)</p> <p>Le lock-out</p>		

Bloc de compétences n° 3 - Gestion de la relation client				
Compétences	Savoirs associés	Limites de savoirs	Recommandations pédagogiques En enseignement professionnel	Recommandations pédagogiques CEJM appliquées
<b>Préparer l'offre commerciale</b>				
<b>A3.1C1</b> - Élaborer une offre commerciale cohérente <b>A3.1C2</b> - Présenter et argumenter l'offre commerciale	<b>A3.1S1</b> - L'appel d'offres	Les appels d'offres publics et privés La procédure Les conditions de mise en concurrence Les délais	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le manager opérationnel participe à l'élaboration, au suivi et à la pérennisation de la relation client. Il doit donc être en mesure de présenter l'offre au client et d'argumenter ses choix</li> </ul>	<b>THÈME 1 : L'INTÉGRATION DE L'ENTREPRISE DANS SON ENVIRONNEMENT</b> <b>Question : Comment les contrats sécurisent-ils les relations entre l'entreprise et ses partenaires ?</b> A l'aide d'une documentation intégrant de la jurisprudence, le professeur montre l'importance de la phase de négociation précontractuelle et ses conséquences en termes de responsabilité.  Il présente les éléments juridiques du devis (mentions obligatoires, délai de validité, montant de l'acompte...)  Il propose une étude des clauses particulières et des conséquences de leur non-respect (délais, qualifications professionnelles, ...).  <b>THÈME 3 : L'ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE</b> <b>Question : Comment les facteurs économiques déterminent-ils les choix de production ?</b> A partir d'un exemple concret, le professeur peut demander aux étudiants de réfléchir à l'opportunité pour une entreprise de sécurité de substituer des nouvelles technologies à tout ou partie de sa main d'œuvre (ex : vidéosurveillance, accueil filtrage, etc.). L'analyse devra reposer sur des éléments quantitatifs.
	<b>A3.1S2</b> - Le cahier des charges	Les clauses générales Les clauses particulières Les clauses juridiques et techniques Les conditions de reprise du marché	Les situations professionnelles doivent permettre aux étudiants de rechercher et étudier : - des appels d'offres sur des sites dédiés, - des cahiers des charges et de demandes particulières.  L'activité peut être travaillée en relation avec le professeur en charge du bloc 1 dans lequel l'étudiant peut contribuer à la rédaction d'un cahier des charges, en particulier à destination des sous-traitants.	
	<b>A3.1S3</b> - La valorisation de l'offre commerciale	Le devis : principes juridiques et éléments La détermination du prix La notion de coût Le calcul de la marge La TVA : principes et prise en compte dans le devis Les modalités de règlement (comptant, crédit)	L'activité peut être travaillée également en relation avec le professeur en charge du bloc 4 pour mettre en évidence les démarches à réaliser auprès des partenaires institutionnels dans le cadre d'une offre commerciale  Aussi, lors de mises en situation réelles, les étudiants peuvent jouer des rôles différents (clients, partenaires institutionnels, prestataires...) qui les amènent à identifier les besoins de chacun.;	
	<b>A3.1S4</b> - L'argumentation	Les étapes de l'argumentation		



	commerciale	<p>Les méthodes de construction d'un argumentaire (CAP, QQQQCP, SONCAS)          La présentation de l'argumentation          Le traitement des objections</p>	<p>Il peut être envisagé de créer une ou plusieurs entreprises fictives avec des caractéristiques et des moyens propres. Ces entreprises peuvent alors répondre à des appels d'offres ou bien des cahiers des charges, fournis par l'enseignant.</p> <p>Les étudiants peuvent gérer leur organisation (management du personnel, commercial) au moyen d'applications spécifiques adaptées. Cette activité peut être réalisée en classe entière ou en groupes de travail où chacun devrait valoriser son entreprise en proposant des choix stratégiques en matière d'effectif, de matériel, de gestion commerciale...).</p> <p>Le travail en groupe peut permettre de créer une dynamique pour mettre les étudiants en concurrence pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faire connaître son entreprise (communication commerciale),</li> <li>- choisir les offres correspondant à leur entité,</li> <li>- être les mieux placés pour l'offre (plusieurs cas différents seraient proposés par l'enseignant) : réalisation de devis,</li> <li>- argumenter leur offre auprès du client.</li> </ul> <p>L'étudiant doit également tenir compte de son environnement et de la composante de du marché pour déterminer la place de l'entreprise sur ce même marché afin de proposer une offre commerciale cohérente</p> <p>Étude de devis réels ou utilisés en épreuve de certification (situation d'entreprise des sessions d'examen précédentes) ou lors des stages.          Consultation de sites professionnels de la sécurité.</p>	<p><b>THÈME 4 : L'IMPACT DU NUMÉRIQUE SUR LA VIE DE L'ENTREPRISE</b>  <b>Question : Dans quelle mesure le droit intègre-t-il les questions liées au développement du numérique</b>          A partir d'une réponse à un appel d'offres le candidat est confronté au contrat de vente électronique, à la preuve électronique.</p>
--	-------------	---	---	--

			<p>On se limite aux calculs de coûts standards à partir d'éléments fournis par le service financier de l'entreprise.</p> <p>Distinction des charges fixes et variables à l'exclusion des charges semi variables.</p> <p>Application d'un coefficient multiplicateur.</p> <p>Calcul de la TVA à partir d'un prix hors taxe.</p> <p>Jeux de rôle de négociation : réalisation d'argumentaires de vente, traitement des objections, à partir de situations réelles.</p>	
<b>Gérer la prestation</b>				
<p><b>A3.2C1</b> - Mettre en œuvre des outils de suivi de la prestation</p> <p><b>A3.2C2</b> - Ajuster la prestation</p> <p><b>A3.2C3</b> - Mettre en place des actions de remédiation ou d'amélioration</p> <p><b>A3.2C4</b> - Rendre compte à la hiérarchie</p> <p><b>A3.2C5</b> - Gérer les relations avec les autres prestataires</p> <p><b>A3.2C6</b> - Gérer la sécurité dans le cadre de l'intervention d'un prestataire extérieur</p>	<p><b>A3.2S1</b> - Le tableau de bord</p>	<p>Le choix des indicateurs</p> <p>La construction du tableau de bord</p> <p>Le reporting</p> <p>L'analyse du tableau de bord</p>	<p>▪ Pour gérer la prestation, le manager opérationnel doit s'assurer de la qualité de la prestation tout en maîtrisant les coûts et en optimisant les marges. Il peut être amené à faire appel à des prestataires et à la sous-traitance.</p> <p>Cette activité peut être enrichie par l'intervention de professionnels en classe.</p> <p>Les situations professionnelles doivent conduire les étudiants à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faire le choix des indicateurs pertinents à partir d'une batterie fournie par l'entreprise prestataire,</li> <li>- analyser l'évolution de ces indicateurs et les comparer avec des éléments similaires.</li> </ul> <p>Pour la construction de ces indicateurs, il convient de partir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du cahier des charges,</li> <li>- de documents comptables d'entreprises de sécurité, disponibles sur des sites</li> </ul>	<p><b>THÈME 1 : L'INTÉGRATION DE L'ENTREPRISE DANS SON ENVIRONNEMENT</b></p> <p><b>Question : De quelle manière l'entreprise s'inscrit-elle dans son environnement ?</b></p> <p>À partir de situations pratiques, le professeur présente aux étudiants des exemples d'indicateurs de performance utilisés dans le domaine de la sécurité. Il part de ces indicateurs pour élaborer des tableaux de bord et en faire l'analyse.</p> <p><b>THÈME 3 : L'ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE</b></p> <p><b>Question : Comment les facteurs économiques déterminent-ils les choix de production ?</b></p> <p>Le professeur peut proposer l'étude d'un contrat de sous-traitance et des clauses restrictives dans le domaine de la sécurité.</p> <p>Il peut également envisager un cas de contentieux liés à des cas de sous-traitance : responsabilité...</p>
	<p><b>A3.2S2</b> - La profitabilité</p>	<p>Les produits et les charges</p> <p>Le compte de résultat</p> <p>La valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation</p> <p>Le compte de résultat différentiel par variabilité</p> <p>Le seuil de rentabilité en avenir certain</p>		
	<p><b>A3.2S3</b> - Les différents prestataires</p>	<p>Les transporteurs</p> <p>Les sociétés de maintenance</p> <p>...</p>		
	<p><b>A3.2S4</b> - La sous-traitance</p>	<p>Le type de contrat</p> <p>Les types de sous-traitance</p>		

		La responsabilité du sous-traitant le contrôle de la sous-traitance	dédiés ou durant les stages.  Le calcul du seuil de rentabilité se limite à une activité.	<b>Question : Comment l'entreprise organise-t-elle ses ressources ?</b>  Le professeur pourra s'appuyer sur une entreprise du secteur pour analyser le processus commercial à l'œuvre.
	<b>A3.2S5</b> - La communication commerciale	La communication externe : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les différentes stratégies de communication</li> <li>• la communication numérique</li> <li>• la communication média</li> </ul> La communication interne : <ul style="list-style-type: none"> <li>la rédaction des consignes</li> <li>le recueil des procédures</li> <li>les écrits professionnels</li> </ul>	Les situations professionnelles concrètes vécues en stage sont des opportunités d'apprentissage.  Il convient d'encourager les étudiants à construire des supports de communication en variant les outils numériques ; ce travail peut être conduit à partir de différents supports de communication (brochure, plaquettes, objets de communication, site Internet, ...).	
<b>Suivre et pérenniser la relation client</b>				
<b>A3.3C1</b> - Conduire une réunion avec le client <b>A3.3C2</b> - Identifier les événements et les incidents <b>A3.3C3</b> - Gérer les conséquences des événements <b>A3.3C4</b> - Faire des propositions d'amélioration de la prestation	<b>A3.3S1</b> - L'évaluation de la satisfaction	Les principales techniques d'évaluation de la satisfaction Les critères de satisfaction Les enquêtes de satisfaction Les entretiens (entretien directif, semi directif ...) L'exploitation des questionnaires (tri simple, tri croisé)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le manager opérationnel doit pérenniser la relation client et favoriser le renouvellement du contrat. Pour ce faire, il s'emploie à mettre en œuvre des outils d'évaluation de la satisfaction et met en place une démarche d'amélioration de la qualité ; il est force de proposition.</li> </ul>	<b>THÈME 1 : L'INTÉGRATION DE L'ENTREPRISE DANS SON ENVIRONNEMENT</b> <b>Question : De quelle manière l'entreprise s'inscrit-elle dans son environnement ?</b> En fonction de l'environnement de la formation, le professeur peut montrer comment l'entreprise s'y adapte et le prend en compte dans la satisfaction du client  <b>THÈME 3 : L'ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE</b> <b>Question : Quelles réponses apporte le droit face aux risques auxquels s'expose l'entreprise ?</b> En s'appuyant sur l'étude de situations pratiques, le professeur amène les étudiants à mesurer les
	<b>A3.3S2</b> - La fidélisation du	Les différentes formes de fidélisation	À l'aide de situations réelles ou proches de la réalité les étudiants aborderont la satisfaction du client : <ul style="list-style-type: none"> <li>- événements réalisés dans le cadre des pôles 1 et/ou 3</li> <li>- ...</li> </ul> Cette activité permet de mettre en place des	

<b>A3.3C5</b> - Déployer une politique de qualité dans la relation client	client	(comportementale et attitudinale) Les stratégies de fidélisation Les programmes de fidélisation La gestion de la relation client (GRC)	<p> mises en situation où les étudiants devront jouer chacun à leur tour le rôle du responsable de la société de sécurité puis du client. </p> <p> Dans le cadre d'une proposition faite dans le pôle 3 que le donneur d'ordre considère trop onéreuse, l'étudiant doit être capable d'élaborer une nouvelle offre commerciale. </p> <p> Les étudiants doivent apprendre à construire des enquêtes de satisfaction à destination des entreprises clientes, notamment dans le cadre du stage et ce, en utilisant des logiciels dédiés. </p> <p> Le système de GRC mis en place dans une entreprise constitue un objet d'étude. </p>	conséquences juridiques (responsabilité, indemnisation...) d'une mauvaise exécution ou d'une inexécution des clauses d'un contrat. <p> <b>Question : Comment l'entreprise organise-t-elle ses ressources ?</b>  À partir d'exemples tirés de l'environnement local, le professeur montre l'influence de l'environnement dans la politique de relation client. </p> <p> <b>THÈME 4 : L'IMPACT DU NUMÉRIQUE SUR LA VIE DE L'ENTREPRISE</b>  <b>Question : Quelle est l'incidence du numérique sur le management ?</b>  En s'appuyant sur des exemples concrets, le professeur illustre le rôle des outils numériques dans la gestion de la relation client. </p>
	<b>A3.3S3</b> - Les techniques d'amélioration continue	La méthode Kaizen La roue de Deming (Planifier, Développer, Contrôler, Ajuster)		

Bloc de compétences n° 4 - Participation à la sécurité globale				
Compétences	Savoirs associés	Limites de savoirs	Recommandations pédagogiques En enseignement professionnel	Recommandations pédagogiques CEJM appliquées
<p>▪ <b>Avertissement !</b></p> <p>Ce bloc de compétences vise à la fois à développer la connaissance du rôle de ces acteurs de la sécurité et à développer les compétences qu'il aura à mettre en œuvre dans le cadre du continuum de sécurité. Ce pôle de compétences ne peut être abordé qu'en lien avec les autres pôles, qu'il nourrit et dont il se nourrit. Les savoirs associés doivent être contextualisés.</p> <p>Un partenariat fort avec les autorités : préfecture, sécurité publique et civile, collectivités ... est nécessaire au développement des savoirs et compétences de ce pôle de compétences. La lecture du rapport parlementaire FavergueThourot du 11 septembre 2018 éclairera l'enseignant sur les enjeux de la sécurité globale. Une veille documentaire et juridique est nécessaire dans un contexte d'évolution forte des compétences déléguées aux sociétés de sécurité privées et des relations entre ces dernières et les acteurs institutionnels de la sécurité.</p>				
<b>Prévenir les risques en relation avec les partenaires institutionnels</b>				
<p><b>A4.1C1</b> - Identifier et prendre en compte les risques inhérents au site ou à l'événement</p> <p><b>A4.1C2</b> - Identifier les responsabilités et la coordination entre les différents services de l'État et les autres acteurs de la sécurité</p> <p><b>A4.1C3</b> - Préparer le travail des différentes commissions</p> <p><b>A4.1C4</b> - Identifier et mettre en œuvre</p>	<p><b>A4.1S1</b> - Les différents acteurs institutionnels et leurs rôles</p>	<p>La police nationale</p> <p>La gendarmerie nationale</p> <p>La police municipale</p> <p>Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS)</p> <p>La sécurité civile</p> <p>La douane</p> <p>La préfecture, la mairie, le département, la région</p> <p>L'inspection du travail</p> <p>Le conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS)</p> <p>La délégation aux coopérations de sécurité</p> <p>La commission nationale de l'information et des libertés (CNIL)...</p>	<p>Dans le cadre de ses missions de prévention le manager opérationnel est amené à fournir son expertise ; aux clients, au directeur du site ... Il devra rédiger tenir à jour des documents de sécurité qui devront être validés par les partenaires institutionnels. Il organise, des exercices et facilite les contrôles impliquant les autorités. Ainsi il est amené à travailler avec les partenaires institutionnels de la sécurité.</p> <p>La veille documentaire peut utilement être confiée aux étudiants tout au long du parcours de formation. L'approche pédagogique doit être contextualisée les savoirs sont abordés à travers des cas concrets, études de cas, mises en situation.</p> <p>Un travail sur des études de cas réelles à partir de dossiers documentaires conséquents doit être mis en œuvre.</p> <p>Le professeur favorise l'intervention des partenaires institutionnels ou privés (encadrement des sociétés de sécurité, sociétés d'assurance) pour permettre aux étudiants de</p>	<p><b>THEME 1 : L'INTEGRATION DE L'ENTREPRISE DANS SON ENVIRONNEMENT</b></p> <p><b>Question : Comment s'établissent les relations entre l'entreprise et son environnement économique ?</b></p> <p>En s'appuyant sur l'étude d'un événement, le professeur montrera l'intégration des entreprises de sécurité privée dans un continuum de sécurité, en mettant en évidence leur participation à la sécurité globale.</p> <p><b>Question : De quelle manière l'entreprise s'inscrit-elle dans son environnement ?</b></p> <p>Le professeur montre comment l'entreprise prend en compte son environnement à partir d'exemples extraits du tissu économique local.</p> <p><b>THEME 2 : LA REGULATION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE</b></p>

les procédures et réglementations mises en place par les partenaires institutionnels <b>A4.1C5</b> - Organiser les exercices de sécurité et de sûreté	<b>A4.1S2</b> - Les différentes commissions	Les commissions de sécurité et d'accessibilité dans les établissements recevant du public (ERP) et dans les immeubles de grande hauteur (IGH, ITGH) : la composition, le rôle, les missions, les documents	contextualiser les savoirs et compétences et de comprendre les enjeux des interactions entre les différents acteurs.  Le professeur aborde l'étude des différents acteurs institutionnels préférentiellement à l'occasion d'études de cas concret ou de mises en situations impliquant l'intervention de ceux-ci  Les étudiants participent aux exercices de prévention institutionnels (sécurité civile et antiterroriste) afin de mesurer l'implication des différents acteurs institutionnels dans la prévention des risques. Les différentes expériences vécues par les étudiants font faire l'objet d'une présentation orale et/ou permettent au professeur d'élaborer des situations professionnelles concrètes. Ces actions pourraient permettre d'aborder avec les acteurs de la sécurité publique l'étude des comportements à risque et des signes de radicalisation.	<b>Question : Comment l'entreprise intègre-t-elle la connaissance de son environnement dans sa prise de décision ?</b> Le professeur met en évidence la diversité des réglementations et des procédures s'appliquant à l'organisation de l'événement.  <b>THEME 3 : L'ORGANISATION DE L'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE</b> <b>Question : Quelles réponses apporte le droit face aux risques auxquels s'expose l'entreprise ?</b> Le professeur poursuit ici la réflexion menée dans le cadre du pôle d'activités 1 sur l'identification et la qualification des risques et les moyens de leur prévention en lien avec les différents partenaires institutionnels.
	<b>A4.1S3</b> - L'identification (le repérage) de la ou des zones à risques	Les plans communaux Le dossier départemental des risques majeurs Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques	Le professeur doit aborder les relations avec les acteurs institutionnels à travers les actes de prévention liés à un site ou à un événement. Pour ce faire, le professeur peut se rapprocher d'un établissement recevant du public ou des travailleurs, de l'organisation d'un événement public (manifestation sportive, concert, foire artisanale ou commerciale, la fête, feu d'artifice, carnaval...) pour en faire l'analyse.  Il peut s'agir également de la préparation et de l'exploitation d'exercices imposés ou recommandés par la réglementation, en relation avec les divers acteurs institutionnels. La participation à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'exploitation d'un exercice de sécurité	<b>Question : Comment l'entreprise organise-t-elle ses ressources ?</b> Le professeur s'appuie sur l'étude de l'événement pour montrer l'importance des mécanismes de coordination et de contrôle entre les différentes parties prenantes à la sécurité globale.  Le professeur peut ici s'appuyer sur l'intervention et le témoignage de partenaires institutionnels.
	<b>A4.1S4</b> - Le rôle des différents acteurs en relation avec l'événement ou le site	Les acteurs concernés La répartition des tâches entre les différents acteurs La coordination entre les différents acteurs Le signalement des comportements à risques : non-respect de la réglementation, addiction, radicalisation, ... Les outils liés à la coopération opérationnelle : les conventions de coordination,		

		d'interopérabilité en communication, les conventions d'échange d'information entre les services, les périmètres de protection	incendie dans l'établissement ou le centre de formation serait une mise en situation.  L'analyse, la modification puis la création de notices de sécurité en vue de permis de construire ou de travaux d'aménagement dans un établissement recevant du public est articulée avec les compétences du pôle 1
	<b>A4.1S5</b> - Les contrôles réglementaires	Le contrôle : <ul style="list-style-type: none"> <li>• du CNAPS</li> <li>• de la CNIL</li> <li>• de l'inspection du travail</li> </ul>	Il en est de même pour les notes de sécurité dans le cas de foires exposition et pour le dossier de grand rassemblement pour certains évènements.
	<b>A4.1S6</b> - Les documents liés à la sécurité du site et de l'événement	Le document unique Les documents de sécurité <ul style="list-style-type: none"> <li>• le permis de feu</li> <li>• le cahier de consignes</li> <li>• les obligations d'affichage</li> <li>• les registres de sécurité</li> </ul>	Afin de contrôler la validité des autorisations d'exercices, il est possible d'effectuer (en stage, si possible), de simuler ou de présenter les démarches nécessaires auprès du CNAPS local (la commission locale d'agrément et de contrôle).  L'analyse et la tenue du registre de sécurité peut être abordée lors des stages en entreprise mais aussi au sein du centre ou de l'établissement de formation. Cette analyse permet de préparer les visites des commissions de sécurité et d'accessibilité des ERP, IGH et ITGH. Un partenariat fort avec les autorités en charge des autorisations peut permettre éventuellement de suivre la visite de la commission en vue de rédiger le compte rendu au responsable du site.
	<b>A4.1S7</b> - Les différents plans et procédures d'intervention	Les mesures conservatoires Les procédures de conformité Les plans particuliers d'intervention (PPI), les plans d'opérations internes (POI), le plan d'urgence d'entreprise, Le dispositif ORSEC (Organisation de la réponse de sécurité civile) Le plan Vigipirate	L'enseignant procède aux activités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'étude du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR),</li> <li>- la préparation d'un dossier à destination de la CNIL et de la préfecture en vue d'une installation ou d'une modification du système de vidéosurveillance sur un site,</li> </ul>

	<p><b>A4.1S8</b> - Les exercices de sécurité et de sûreté</p>	<p>La planification des exercices de sécurité et de sûreté  La coordination des exercices de sécurité et de sûreté avec les acteurs de la sécurité et de sûreté  L'évaluation des résultats de l'exercice et les mesures correctrices  La rédaction et la mise à jour des procédures  Le compte rendu au responsable du site</p>	<p>- l'analyse de consignes et de procédures en vue d'une explicitation orale ou écrite (Intranet, note de service...) auprès du personnel de l'entreprise de sécurité. Il peut éventuellement organiser la formation de certains personnels du site client par ses agents ou par lui-même selon ses qualifications et habilitations.</p> <p>Le professeur peut s'appuyer sur quelques crises et accidents significatifs pour étudier avec ses étudiants la façon dont ils ont été gérés et les évolutions réglementaires qui en ont découlé.</p> <p>Les étudiants participent à la préparation et mise à jour des différents dossiers à mettre à la disposition des organismes de contrôle : les cartes professionnelles pour le CNAPS, les tenues professionnelles, les EPI...</p> <p>Les étudiants peuvent participer à la mise à jour du document unique. Eventuellement, dans les établissements scolaires qui disposent d'une formation au baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité, les étudiants peuvent superviser le travail de mise à jour du document unique pris en charge par les lycéens.</p> <p>En ce qui concerne, les différents documents de sécurité, les étudiants peuvent être amenés à en vérifier la mise à jour, la conformité et leur application des procédures dans le cadre des stages en entreprise mais également en établissement de formation.</p> <p>L'étude des PPI, POI peut être abordée à partir d'exemples réels collectés par l'enseignant auprès des entreprises. Ces aspects pourront être ensuite mis en pratique dans les entreprises</p>
--	---	--	--



			<p>lors des stages des étudiants.</p> <p>Il est conseillé de se rapprocher des services préfectoraux pour participer à des exercices de sécurité.</p> <p>Le plan Vigipirate peut être étudié sur les lieux de stage ; les étudiants peuvent également recueillir des informations sur le plan Vigipirate au gré de leurs activités personnelles et au vu de l'actualité, pour aborder notamment les évolutions réglementaires.</p> <p>Les étudiants peuvent participer des exercices de sécurité et de sûreté dans leur établissement scolaire. Ils peuvent également organiser la préparation de ces exercices et en faire le bilan pour une remontée d'informations officielle.</p>	
<b>Gérer les incidents, accidents, événements et crises avec les partenaires institutionnels</b>				
<p><b>A4.2C1</b> - Identifier la nature et l'intensité du risque ou de la menace</p> <p><b>A4.2C2</b> - Choisir les procédures adaptées et les mettre en œuvre</p> <p><b>A4.2C3</b> - S'assurer de la préservation des traces et indices</p> <p><b>A4.2C4</b> - Recueillir et transmettre les informations</p>	<p><b>A4.2S1</b> - Les différents incidents, accidents, événements et crises.</p>	<p>Les risques et menaces : terroriste, chimique, climatique, sismique, nucléaire, radiologique, biologique...</p> <p>Les crises de basse et haute intensité</p> <p>L'identification des différents acteurs et leurs rôles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le manager opérationnel agit en fonction du type et de l'intensité du risque, tout en tenant compte du contexte particulier de son action..</li> </ul> <p>Il s'agit donc de mettre en place des scénarios ou d'études de cas pour montrer l'action du responsable sécurité en fonction du type et de l'intensité du risque. Les situations devront permettre autant que possible aux étudiants de prendre le rôle de tous les responsables opérationnels des acteurs externes de la sécurité (officier de sapeur-pompier, officier de gendarmerie ou de police nationale..) afin d'amener chaque étudiant à connaître et comprendre les actions à mettre en œuvre et les informations nécessaires et utiles à transmettre.</p>	<p><b>THEME 3 : L'ORGANISATION DE L'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE</b></p> <p><b>Question : Quelles réponses apporte le droit face aux risques auxquels s'expose l'entreprise ?</b></p> <p>A partir de l'étude de cas concrets mettant en relation des acteurs publics et privés de la sécurité, le professeur amènera les étudiants à caractériser les risques et identifier la nature juridique de la responsabilité d'une entreprise de sécurité, contractuelle et/ou extracontractuelle.</p> <p>Il distingue les responsabilités civile et pénale et développe les procédures applicables. Pour cela, il pourra s'appuyer sur l'intervention de professionnels de la justice (avocats, magistrats, policiers, gendarmes...).</p>
	<p><b>A4.2S2</b> - Les traces et indices</p>	<p>La nature des traces et indices</p> <p>Les techniques de préservation</p>		
	<p><b>A4.2S3</b> - Les procédures juridiques</p>	<p>La procédure civile : les juridictions civiles, les</p>		

utiles <b>A4.2C5</b> - Analyser une situation d'accident <b>A4.2C6</b> - Rédiger un rapport d'accident ou d'incident		différentes étapes de la procédure pénale : les juridictions pénales, le déroulement de la procédure pénale, les compétences judiciaires, les cadres d'enquête La protection des libertés publiques et des libertés individuelles	Les différentes compétences sont acquises à travers différentes études de cas ou mises en situation proposées par l'enseignant sous forme spiralaire en fonction du type et de l'intensité du risque afin d'amener chaque étudiant à connaître et comprendre les actions à mettre en œuvre et les informations nécessaires et utiles à transmettre aux différents acteurs institutionnels.  La communication interne et externe écrite (documents à tenir à disposition, à mettre à jour, rapports...) ou orale (distante ou face à face) sera abordée dans chaque études de cas ou mise en situation, en apportant à chaque niveau de risque plus de complexité et d'aléas.	La sortie de crise ou la fin de l'événement permet d'aborder les problématiques de communication et de dédommagement et de relation avec les assurances. Les conséquences humaines, matérielles et sur l'environnement doivent être abordées sous les aspects juridiques et sociétales.  <b>THEME 5 : LES MUTATIONS DU TRAVAIL</b>  <b>Question : Comment le droit prend-il en considération les besoins des entreprises et des salariés ?</b>  Le professeur revient sur l'obligation de sécurité de l'employeur pour étudier les conséquences d'un accident du travail pour l'entreprise de sécurité. Il propose une analyse des causes de l'accident et amènera les étudiants à envisager des remédiations. Pour cela il peut partir de cas concrets, du site de l'INRS. Il s'intéresse en particulier au cas du salarié déporté. Le rôle du CSE dans la prévention des risques et l'aménagement des postes de travail est mis en évidence.
	<b>A4.2S4</b> - La responsabilité civile	La responsabilité civile : le dommage, la réparation	L'enseignant introduit les procédures juridiques et judiciaires en fonction de la gravité et de la typologie des événements :	
	<b>A4.2S5</b> - la responsabilité pénale	Les conditions de la responsabilité pénale, les cas d'irresponsabilité pénale (légitime défense, état de nécessité, ...) Les infractions : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les classes (les contraventions, les délits, les crimes)</li> <li>• la qualification : les atteintes aux personnes, aux biens et à la Nation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- incidents et accidents mineurs : les actions à mettre en œuvre dans le cas de différents types d'incidents et l'information à donner aux différents acteurs de la sécurité globale (le responsable opérationnel, acteur de la mise en sécurité du site dans le cadre d'un incident et la gestion des relations avec les acteurs externes dans la cadre de la sécurisation l'environnement immédiat du site ou de l'événement.) Le responsable de sécurité est acteur ;</li> <li>- accidents et évènements graves nécessitant l'intervention des acteurs publics ou spécialisés de la sécurité en renfort du service de sécurité ; le responsable sécurité est acteur des mesures de sécurisation d'urgence</li> </ul>	
	<b>A4.2S6</b> - Les outils d'analyse d'accident	Le processus d'apparition du dommage (PAD)		

	<p><b>A4.2S7</b> - Les documents liés aux incidents, accidents, événements et crises</p>	<p>La déclaration d'accident Le rapport d'incident Le compte rendu d'intervention</p>	<p>et co-acteur avec les services de sécurité ; - événements majeurs et crises : les services de sécurité publics prennent en charge la sécurisation et la gestion de la crise ; le responsable sécurité est interlocuteur et facilitateur de l'action des services externes.</p>	
	<p><b>A4.2S8</b> - L'indemnisation des dégâts matériels et humains</p>	<p>L'évaluation du préjudice L'assurance de biens L'assurance de responsabilité civile Les procédures d'indemnisation</p>	<p>Des études de cas ou des mises en situation devront faire l'objet d'un travail de groupe aboutissant à des rapports écrits et à un <i>débriefing</i> de façon à mettre les étudiants en situation réflexive mais aussi argumentative. Ces situations permettent d'aborder les éléments notionnels et théoriques en lien avec la pratique et de participer à la transformation de l'expérience simulée ou étudiée en compétences acquises ou approfondies.</p> <p>Il est souhaitable que les étudiants participent à des exercices et au <i>débriefing</i>, mis en places par les services de sécurité publics autour de la gestion de crise.</p> <p>L'enseignant organise l'intervention d'acteurs de la sécurité globale (sécurité civile, sûreté, responsables préfectoraux) en classe afin de consolider et/ou de contextualiser les savoirs et compétences de cette partie.</p> <p>La responsabilité pénale et civile, les procédures judiciaires et d'indemnisation seront abordées à partir de cas concrets ayant mis en relation différents acteurs privés et publics de la sécurité.</p> <p>En tant que futurs cadres intermédiaires les étudiants doivent être en mesure d'expliquer ou de conseiller leurs équipes afin qu'ils effectuent les interventions dans le respect du droit pénal</p>	

			<p>de la procédure judiciaire et de la déontologie. Des études de cas ou des mises en situation sont à prescrire.</p> <p>La sortie de crise ou la fin de l'événement permettra au professeur d'aborder les problématiques de communication et de dédommagement et de relation avec les assurances.</p> <p>Il Les conséquences humaines, matérielles et sur l'environnement sont abordées sous les aspects juridiques et sociétaux.</p> <p>La responsabilité pénale et civile, les procédures judiciaires et d'indemnisation seront abordées à partir de cas concrets ayant mis en relation différents acteurs privés et publics de la sécurité.</p>	
--	--	--	---	--

## IV - LE GUIDE D'ÉQUIPEMENT

Afin de réaliser les activités pédagogiques préconisées pour les 4 blocs de compétences il convient de prévoir divers espaces et divers équipements.

### 1) Un espace de travail dédié aux activités professionnelles de la section,

Cet espace sera équipé de matériel informatique connecté à internet et de périphériques type imprimantes, scanner, éditeur de badges, et d'outils de communication (téléphone, webcam, micro casque) permettant de développer les compétences de communication distante et de maintenir un lien étroit avec les partenaires professionnels.

L'approche pédagogique basée sur des mises en situation implique que cet espace pourra être de type « open-space » avec une grande table de réunion (susceptible de recevoir l'ensemble du groupe), doté d'un matériel de vidéo projection et d'espaces de travail en groupe restreint pouvant recevoir du matériel informatique.

Cet espace de simulation pourra comprendre un espace de documentation et de classement de documents papiers.

### 2) Des postes informatiques équipés

Un nombre suffisant de postes informatiques doit être mis à la disposition des étudiants. Ces postes seront équipés des outils les plus courants dans la profession :

- une suite bureautique classique avec un traitement de textes, un tableur, un logiciel de présentation, mais aussi des outils de gestion de base de données, de gestion de projet, de création de cartes heuristiques ;
- des logiciels spécialisés assurant la gestion des mains courantes, des badges, des clés et des consignes, logiciels du type *Track Force* ;
- des logiciels permettant la gestion de planning, de prise de poste, de calcul d'heures de présence, d'élaboration de fiches de paie, de devis ou de *factures* (Ex : *BM soft*, *Comète*)

Il existe aussi des logiciels intégrés comportant l'ensemble des fonctionnalités nécessaires à la gestion d'un site, logiciels qui sont utilisés principalement sur les sites importants (Ex *Cara*, *Sekur*). Il est bien entendu difficile pour un établissement de disposer d'un tel équipement, mais il est possible de signer des conventions pour en étudier le fonctionnement sur des sites spécialement équipés.

### 3) Une documentation conséquente

Afin suivre et évaluer une prestation de sécurité et prévenir les risques sur un site, divers documents tirés de situations réelles doivent pouvoir être présentés aux étudiants : registres, plans, consignes, mains courantes, rapports, sous forme papier ou bien sous forme numérique.

L'accès à une documentation informatisée doit être privilégié pour des raisons de coût, de disponibilité et d'espace. À titre d'exemple on peut citer. :

- le site Légifrance permettant d'accéder à l'ensemble des textes réglementaires utiles,

- certains sites informatiques (ex : sitesécurité.com) qui reprennent, agglomèrent et classifient ces textes à l'usage des acteurs de la sécurité. Ces sites gèrent en général deux types d'accès, un accès gratuit et un accès « premium » sur abonnement permettant d'avoir accès aux textes commentés.

#### **4) Un espace permettant d'assurer l'enseignement les modules optionnels**

Pour les établissements offrant la formation du baccalauréat professionnel « métiers de la sécurité » le même espace peut être utilisé pour dispenser le module « Surveillance et gardiennage » (EF2).

Pour les établissements de formation ne proposant pas le baccalauréat professionnel « métiers de la sécurité », l'équipement préconisé est celui du CQP APS (mis à jour régulièrement sur le site du dispositif de gestion des CQP) :

<http://www.lapreventionsecurite.org/PUBLIC/ADEF/ListeDocsGeneraux.aspx>

Pour des raisons de coût, il est possible aussi de signer une convention avec un établissement proche disposant du plateau technique adéquat.

Pour le module d'approfondissement sectoriel (EF3), l'équipement dépendra de l'orientation prise par l'établissement en fonction des opportunités offertes par l'environnement économique. Il convient cependant pour certains secteurs spécifiques (cf. vidéo-surveillance ou surveillance aéroportuaire) de privilégier des partenariats avec des entreprises locales compte tenu du coût de ces équipements.

## **V - LES STAGES**

La formation en milieu professionnel est complémentaire de celle en établissement de formation ; elle est garante de la formation et de son adaptation aux évolutions des métiers de la sécurité et de la sûreté et contribue à l'insertion professionnelle.

Ces stages, d'une durée de 14 semaines, sont répartis sur les deux années de formation, avec un minimum de 4 semaines consécutives pour chaque année scolaire. Ces périodes peuvent être prolongées sur les vacances scolaires sous réserve d'une période de quatre semaines consécutives de repos pendant les vacances d'été.

Pour bénéficier d'expériences professionnelles en lien étroit avec la formation qu'il reçoit et afin de découvrir les diverses facettes des entreprises de la sécurité privée, il est nécessaire que l'étudiant fasse ses stages en position de manager opérationnel de sécurité :

- soit dans une entreprise qui propose des prestations de sécurité privée,
- soit dans un service interne de sécurité d'une entreprise privée, une entreprise publique ou une administration.

Cependant, dans ce dernier cas, il est nécessaire que le stagiaire puisse réaliser des activités de nature commerciale, soit au sein de ce service, soit de façon complémentaire dans une autre organisation.

Des stages dans le cadre d'organismes publics de sécurité ne sont pas nécessaires. Cependant il est important que l'étudiant saisisse toutes les opportunités pour appréhender

la notion de « continuum de sécurité », en particulier pour le suivi du bloc 4 sur la sécurité globale et la préparation de l'épreuve E6. Il pourra ainsi observer et même nouer des relations avec la Police nationale, la Gendarmerie nationale, la Police municipale, le service prévention du SDIS, l'administration pénitentiaire, le service des douanes, le Parquet, l'inspection du travail, la délégation aux coopérations de sécurité, le CNAPS, ... ainsi qu'avec des associations reconnues d'utilité publique comme la Croix Rouge, l'unité mobile de premiers secours (UMPS) ou la Protection Civile.

L'étudiant non issu d'un baccalauréat professionnel métiers de la sécurité pourra, s'il le souhaite, dans le cadre du module optionnel « Surveillance et gardiennage » effectuer un stage dans une entreprise de sécurité privée pour découvrir les activités d'un agent de sécurité. Ce stage pourra s'effectuer pendant les vacances scolaires dans le prolongement du stage dévolu aux activités du manager de sécurité, en respectant bien sûr la période de quatre semaines consécutives de repos pendant les vacances d'été.